

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.111726	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Direction générale des entreprises (DGE) 61 bd. Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement pour la période 2024-2026	
Base juridique	- La carte nationale relative aux aides à finalité régionale (AFR) en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, ainsi que la décision de la Commission et décret afférents ; - Pour l'intervention des collectivités territoriales et leurs groupements : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales ; - Le cas échéant, les décisions des organes délibérants des autorités publiques qui s'appuient sur le présent régime ; - Les articles L. 213-8-1 et suivants du code de l'environnement ; - La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 en ce qui concerne le plan France 2030 ; - La loi n° 2023-1985 du XX décembre 2023 de finances pour 2024 en ce qui concerne les prêts participatifs et obligations transition	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.59108	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 700 000 000 EUR	
Pour les garanties	5 000 000 000 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10))	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	FESI - 0 EUR FRR - 0 EUR FTJ - 0 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement en faveur de la		

protection de l'environnement, y compris la décarbonation (art. 36)		
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recharge ou de ravitaillement (art. 36 bis)		
Aides à l'investissement en faveur de l'acquisition de véhicules propres ou de véhicules à émission nulle et de la mise à niveau de véhicules (art. 36 ter)		
Aides à l'investissement en faveur des mesures promouvant l'efficacité énergétique en dehors des bâtiments (art. 38)		
Aides visant à faciliter la conclusion de contrats de performance énergétique (art. 38 ter)		
Aides à l'investissement en faveur des projets promouvant l'efficacité énergétique des bâtiments sous la forme d'instruments financiers (article 39)		
Aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, de l'hydrogène renouvelable et de la cogénération à haut rendement (art. 41)		
Aides à l'investissement en faveur de la réparation des dommages environnementaux, de la réhabilitation des habitats naturels et des écosystèmes, de la protection ou de la restauration de la biodiversité et de la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (art. 45)		
Aides à l'investissement en faveur des réseaux de chaleur et/ou de froid efficaces (art. 46)		
Aides à l'investissement en faveur de l'utilisation efficace des ressources et du soutien à la transition vers une économie circulaire (art. 47)		
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures énergétiques (art. 48)		
Aides aux études et aux services de conseil sur des questions liées à la protection de l'environnement et à l'énergie (art. 49)		

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat>, -